

BTS : Epreuve de culture générale et expression

Polynésie SESSION 2011

ELEMENTS DE CORRECTION

On se reportera, pour les critères d'évaluation généraux de la synthèse et de l'écriture personnelle, à la charte des examinateurs ci-jointe.

Maîtrise de la langue pour l'ensemble des deux exercices :

On pénalisera une maîtrise défaillante de la langue (orthographe et syntaxe) en enlevant 2 points maximum sur la note globale finale calculée sur 20

Première partie : Synthèse (40 points)

Problématique et proposition de plan :

Problématique : le rire est-il une émotion primitive ou une manifestation intellectuelle ?

Thématique : le rire, un puissant facteur de cohésion humaine

Plan proposé

Introduction : le rire est le propre de l'homme, et joue un rôle essentiel dans les sociétés humaines. Il peut se manifester par des réactions qui correspondent à des émotions instinctives primitives ou qui nécessitent une distanciation de nature intellectuelle.

I. Le rire est le propre de l'homme :

- Tous les documents s'accordent sur le fait que le rire est le propre de l'homme (docs 1, 2, 3 et 4). C'est même ce qui caractérise le passage de l'hominien à l'homme (doc 1), et ce qui le définit : « l'homme est un animal qui sait rire » (doc 2). Le rire n'est pratiqué et déclenché que par l'homme, qui est aussi décrit comme « un animal qui fait rire » (doc 2). Dans les docs 2, 3 et 4 : l'homme apparaît à la fois comme sujet et comme objet du rire : il est celui qui rit et celui dont on rit. Un sketch comique dénonce les travers des hommes, le « spectacle » mis en scène par Milon s'exerce aux dépens de son hôte Lucius.
- Le rire est défini de façon très différente dans les docs 1 et 2, qui adoptent des perspectives opposées. Dans le premier, l'homme est le sujet du rire : c'est sur son caractère émotionnel, primitif et joyeux que Rubinstein met l'accent. On retrouve d'ailleurs cet aspect du rire dans les docs 3 (lignes 21-22) et 4 (lignes 52-53) qui décrivent les manifestations nerveuses et physiques des spectateurs qui s'abandonnent au rire. Le document 2 met davantage l'accent sur les mécanismes du comique, sur ce qui déclenche le rire, sur l'objet du rire (individu ou groupe) : Bergson insiste donc, au contraire, sur la distanciation intellectuelle indispensable, selon lui, à la manifestation du rire. Cette distanciation est matérialisée, dans les docs 3 et 4, par le cadre dans lequel s'exerce le rire : il s'agit, dans les deux cas, d'un spectacle, d'une mise en scène à laquelle assiste un public.

Transition : malgré ces différentes approches, tous les documents insistent sur les fonctions positives du rire, aussi bien pour l'individu que pour le groupe.

II. Les fonctions positives du rire :

Sauf pour celui qui en est victime (doc 3, lignes 28-30 et doc 4 : l'évocation des souffrances endurées par Lucius), le rire est présenté, dans le dossier, comme ayant de larges effets positifs et bénéfiques, aussi bien sur l'individu que sur le groupe.

- Le rire a des effets bénéfiques sur la santé (doc 1) ; il est source de joie, de plaisir, de convivialité partagée (docs 1, 3 et 4) ; il correspond à une manifestation de bien-être, de soulagement après la peur (docs 1 et 3). Il a également un puissant effet cathartique individuel et collectif (docs 1, 3, 4). Il permet de conjurer les drames, les peurs, les tensions, de s'en détacher et de les mettre à distance.
- Il constitue un ciment pour les sociétés humaines : il favorise l'établissement de liens entre les individus et les groupes (docs 1, 2, 3 et 4). Il établit une connivence, lors des fêtes (docs 1 et 4) ou des spectacles (doc 3 et 4). Il permet de déjouer l'agressivité (docs 1 et 3) et de construire une communauté (docs 1, 2 et 3) stable (doc 1) ou éphémère (docs 2, 3 et 4).
- Il a une fonction sociale et politique (docs 1, 3 et 4). Il permet de mettre à distance les fonctionnements sociaux pour les observer et s'en détacher (docs 2 et 4). Dans le cadre d'un spectacle, il permet aux individus et à une société de regarder ses peurs et ses travers, et de les exorciser (docs 3 et 4). Il donne lieu, dans l'œuvre d'Apulée (doc 4) à un véritable culte célébré d'une façon rituelle chaque année. De plus, le spectacle, sur laquelle Lucius joue, malgré lui, un rôle comique, permet de dénoncer le caractère odieux que revêt toujours un crime et de rappeler le rôle essentiel que joue la justice dans le cadre d'une société policée. Dans son interview, Fellag (doc 3) insiste sur la dimension sociale et politique de ses spectacles : non seulement il dénonce sur scène les travers des individus et les fractures de la société, mais il dessine, en creux, une petite démocratie idéale (lignes 41- 42), qui peut avoir une incidence sur l'évolution des comportements des spectateurs (ligne 42).

Conclusion : le rire a une fonction essentielle dans les comportements humains ; il permet de conjurer les peurs et d'établir des liens indispensables au bon fonctionnement d'une société.

Consignes de correction

I. LA SYNTHÈSE :

L'introduction et la conclusion :

Introduction : on rappelle que les documents ne sont plus présentés dans l'introduction mais clairement identifiés dans le cours de la synthèse dès leur première utilisation.

Néanmoins on ne pénalisera pas une introduction rédigée selon l'ancienne formule.

Conclusion : on attendra une phrase de conclusion minimale.

Le développement :

On acceptera tout type de plan, en 2 ou 3 parties, à condition qu'il soit valable et cohérent et qu'il présente une confrontation des documents valable.

Remarques générales :

On n'attendra pas des candidats une exploitation exhaustive des documents proposés

On accordera la moyenne aux copies qui mettent en évidence

- l'importance du rire pour l'homme
- la dimension sociale du rire

On pénalisera les copies

- a) qui ne maîtrisent pas la technique de la synthèse et présentent
 - une paraphrase des documents et un montage de citations
 - une opinion personnelle ou des ajouts
 - et ne présentent pas de plan organisé.
- b) qui présentent de graves lacunes de langue et d'orthographe

On valorisera les copies

- qui présentent une confrontation efficace des documents
- qui analysent correctement les deux approches du rire (émotion instinctive et distanciation intellectuelle) et la fonction cathartique du rire.
- et sont rédigées dans un style correct et fluide

II. L'ECRITURE PERSONNELLE :

Les candidats pourront répondre à la question en développant leur point de vue personnel comme ils le souhaitent. Ils pourront défendre un point de vue unique (le rire facteur d'union, ou le rire facteur de division) ou proposer une argumentation plus étoffée et nuancée (analyse des facteurs d'union et de division, en fonction des contextes historiques ou culturels, par exemple).

On accordera la moyenne aux copies comportant :

- la présentation du sujet dans l'introduction (même si le sujet est simplement recopié)
- dans le développement, la présence de deux arguments
- au moins une référence empruntée au corpus, et au travail effectué dans l'année
- une prise de position personnelle: l'utilisation de la première personne du singulier ou du pluriel n'est pas obligatoire.

On valorisera les copies présentant :

- une hiérarchisation des arguments
- une variété dans les références et les exemples, notamment ceux qui relèvent du travail fait dans l'année et des connaissances personnelles
- une argumentation originale qui ne se limite pas à une simple reprise des arguments développés dans le corpus
- une qualité dans l'expression

On pénalisera les copies qui

- Ne répondent pas à la question posée
- Ne prennent pas position
- Se contentent de paraphraser les idées du corpus
- Ne mettent aucun exemple
- Ne se réfèrent ni au corpus, ni au travail de l'année.

On ne pénalisera pas les copies qui présentent des points de vue qui ne sont pas ceux des correcteurs

NB : les consignes du sujet demandent aux candidats de s'appuyer sur « les documents du corpus, (leurs) lectures de l'année, et (leurs) connaissances personnelles ». On n'acceptera donc pas comme exemples valides les références à de simples expériences personnelles vécues dans leur vie personnelle ou professionnelle.

TABLEAU DE CORRECTION DE LA SYNTHÈSE

	OUI	NON
Existence d'une problématique		
Présence d'une introduction et d'une conclusion		
Existence d'un plan cohérent organisé en parties et sous-parties		
Confrontation des documents correctement référencés		
Rédaction correcte, claire et concise		
Absence d'ajouts et d'interprétations personnels		
Absence de contresens et d'omissions majeures		
Absence de paraphrase et de montage de citations		

ANNEXE : *Charte des examinateurs*

I. Critères de réussite pour la synthèse : 40 points

A. Évaluation globale : éléments à prendre en compte

- **La lecture des documents** : On attend du candidat une restitution fidèle des documents, ce qui suppose de les comprendre (visée du propos et éléments de ce propos).

- **L'utilisation des documents dans la synthèse** : On attend du candidat qu'il reformule de façon objective et précise le propos des documents qu'il a lus. On pénalise donc les commentaires ou ajouts personnels, l'absence de références explicites aux documents, tout contresens, toute omission. Tous les documents doivent être exploités en fonction de la problématique, ce qui n'implique pas un traitement

égal pour tous les documents. Un document visuel et un texte littéraire appellent une reconnaissance de leur spécificité et une analyse qui la prenne en compte, sans engager un commentaire autonome. L'usage du vocabulaire spécifique de l'analyse littéraire ou iconique est attendu lorsque des documents de cette nature sont proposés.

- **L'organisation de la synthèse** : On attend du candidat un regroupement des documents dans la logique de la démonstration qui sous-tend l'organisation de la synthèse. Cela suppose d'utiliser chacun des documents dans le plus grand nombre possible de rubriques du plan. Se trouve donc exclue la juxtaposition d'analyses ou de résumés limités à un seul document.

- **L'énonciation** : La fidélité aux documents a pour corollaire l'absence de jugement personnel. On attend donc du candidat qu'il rédige sa synthèse avec neutralité. Mais on distinguera un refus manifeste de neutralité d'une maladresse occasionnelle (par exemple dans le choix malheureux d'un verbe introducteur). Il importe que le choix de l'énonciation soit cohérent au long de la rédaction.

- **L'introduction** : Elle doit être cohérente avec le contenu et les critères de réussite de la synthèse énumérés précédemment. Pour éviter l'excès de formalisme, on n'exigera pas de présentation des documents. Cette étape demandait beaucoup de temps aux candidats pour un résultat mince : si les candidats réalisaient une bonne synthèse, c'est que les documents avaient été bien analysés lors de la préparation. L'introduction présente le thème, la problématique retenue, elle annonce le plan de manière concise et efficace. Si les documents ne sont plus présentés dans l'introduction, ils sont par contre clairement identifiés dans le corps de la synthèse. Par exemple, « Dans le dessin humoristique de Plantu publié par le Monde le 12 octobre 2005, on voit bien que. » Les usages de la langue française autorisent le recours, dans l'introduction, à la première personne du singulier ou du pluriel comme à celui du pronom personnel « on ».

- **La conclusion** : La « conclusion personnelle » attendue dans l'ancienne formule de l'examen apparaît désormais comme artificielle, puisque la partie "écriture personnelle" est évaluée à part. La présence d'une conclusion a été l'objet d'un débat fourni : politesse nécessaire pour les uns, formalisme universitaire pour d'autres. Tous ont insisté sur l'idée de ne pas pénaliser une excellente synthèse si la conclusion est absente. On peut apprendre aux étudiants à rédiger une brève conclusion et à manipuler les formules conclusives (« Telles sont donc les trois prises de position qui. », « On retient donc que »).

- **la maîtrise de la langue** : Il paraît nécessaire de prendre en compte la maîtrise de la langue, qu'il faut non seulement pénaliser mais aussi valoriser. Critères de correction linguistique :
- a) syntaxe :
 - Cohérence des pronoms avec les mots qu'ils représentent ;
 - Construction de la phrase complexe (prop. conj., prop. inter., etc.)
 - Maîtrise de l'emploi des prépositions.
 - b) lexicque :
 - Maîtrise de la diversité du lexique de l'expression des idées
 - Maîtrise du vocabulaire abstrait
 - Absence de répétitions et de pléonasmes.
 - c) grammaire :
 - Maîtrise des accords dans le système nominal ;
 - Maîtrise des accords dans le système verbal, respect de la morphologie verbale.

B. BILAN : 7 Critères de réussite pour la synthèse

- **Compréhension des documents**
- **Confrontation des documents**
- **Fidélité aux textes**
- **Reformulation des idées essentielles**
- **Composition de la synthèse**
- **Concision.**
- **Maîtrise de la langue**

En regard des critères de réussite, les points suivants doivent être pénalisés:

- Toute paraphrase, tout montage de citations
- Toute opinion personnelle
- Tout contresens
- Toute référence à des savoirs acquis pendant l'année plaquée artificiellement (introduction d'éléments étrangers aux documents proposés en synthèse)
- Toute longueur contraire à l'esprit de la synthèse.

II. Critères de réussite pour l'écriture personnelle : 20 points

A. Évaluation globale : éléments à prendre en compte

À partir de la définition de l'exercice donnée dans le B.O., on attend du candidat qu'il réponde :

- à la question posée,
- de façon argumentée,
- de façon organisée,
- en prenant en compte le corpus proposé en synthèse et les lectures de l'année.

- **la qualité de l'argumentation** : La réponse argumentée du candidat suppose que le lecteur de la copie ait sous les yeux l'expression d'une pensée organisée, progressant de l'annonce d'un propos à sa conclusion, et prenant une orientation argumentative pour défendre une prise de position. Le lecteur sera convaincu du bien-fondé de la réponse apportée à la question posée :

- par le choix des arguments (leur pertinence par rapport à la position adoptée),
- par la précision de leur formulation (précision des exemples et des références, précision sémantique)
- par la richesse de la pensée exprimée

Il s'agit moins, dans ce dernier point, de fixer arbitrairement un nombre d'arguments à avancer, un nombre canonique de parties dans la rédaction, que d'entraîner les candidats à progresser d'un argument à l'autre en nuancant, en réfutant, en confortant une pensée première. On vérifie que les candidats sont capables de mener un parcours dialogique qui dépasse le simple point de vue individuel et intime, en proposant une articulation entre la réflexion ouverte par la question posée, les documents proposés en synthèse et le travail de l'année.

- **la longueur** : Parmi les critères d'évaluation s'est posée la question de la longueur de la production écrite dans cette partie de l'épreuve. Il est apparu plus intéressant d'évaluer la validité du propos, sa pertinence et sa richesse, plutôt que sa longueur.

- **l'organisation** : A la réflexion, il est apparu qu'il n'est pas possible de préjuger des qualités d'un modèle d'organisation par rapport à un autre ; la progression de l'argumentation peut être dialectique, thématique, l'important étant que le lecteur ait le sentiment d'être confronté à une pensée organisée.

- **l'affirmation d'un point de vue personnel** : Le terme « écriture personnelle » implique l'engagement « personnel » du candidat. La question de l'énonciation s'est posée dans ce nouvel exercice, et il va de soi qu'aucun choix énonciatif ne saurait être récusé par avance. Le "je" semble bien évidemment recommandé, mais on ne pénalisera pas un candidat qui fera usage du pronom personnel « nous » ou « on » pour affirmer son propre point de vue (tant d'écrivains que nous leur faisons étudier le font si bien !).

On souhaite que le candidat puisse élaborer un point de vue personnel, à partir d'une parole authentique, sans préjuger de ce que le correcteur pensera. Dans le même temps, toute la formation de l'année, et le travail collectif sur le thème auquel la synthèse et l'écriture personnelle seront référées, conduiront nécessairement au dépassement d'un simple point de vue personnel et intime. L'argumentation suppose que le candidat prenne position par rapport à ses lectures (qui ne sont forcément pas celles des autres candidats), à sa culture (qui n'est pas forcément celle des autres candidats), à sa réflexion de l'année. Dans l'année, les étudiants seront conduits à percevoir clairement

le passage entre une opinion personnelle au sens « d'opinion privée » et opinion personnelle au sens « d'opinion partageable et publique ».

- **l'évaluation de la culture du candidat** : La pensée exprimée doit s'appuyer sur des références précises. L'exercice d'écriture personnelle valide une culture acquise en classe, en français et dans d'autres disciplines, dans l'année et dans les années qui ont précédé, et non l'étalage de citations mal comprises ou peu pertinentes dans le cours du devoir. On attend un équilibre entre les références aux textes du corpus, ce qui a été vu dans l'année (textes, films, tableaux, etc.) et réflexion / apports personnels. Il doit s'agir d'une « articulation » entre tout cela plus que d'une « confrontation » entre ces différentes activités.

- **l'introduction et la conclusion** : (On parlera) de « présentation de la question », moins entachée de formalisme que le mot « introduction ». Une conclusion doit exister, car ce n'est pas au lecteur de se demander si le candidat est parvenu au terme de son propos. Elle n'a pas nécessairement à être longue, elle ne doit pas nécessairement reprendre l'avis défendu dans l'écriture qui précède (si le candidat a clairement pris une position, on ne voit pas bien pourquoi il devrait la répéter en conclusion), elle n'a pas à proposer une ouverture vers une thématique plus générale.

- **la maîtrise de la langue** : Il paraît nécessaire de prendre en compte la maîtrise de la langue, qu'il faut non seulement pénaliser mais aussi valoriser. Mêmes critères que pour la synthèse, voir plus haut.

B. BILAN : 5 Critères de réussite pour l'écriture personnelle

- **Formulation d'une réponse personnelle et pertinente à la question posée**
- **Rédaction d'un point de vue argumenté**
- **Cohérent dans sa construction**
- **Utilisation d'une culture acquise dans l'année, fondée sur des exemples et références adaptés et précis.**
- **Maîtrise de la langue**

En regard des critères de réussite, les points suivants doivent être pénalisés

- Réponse sans composition ni progression
- Réponse sans prise de position